Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro EDUQ : 9270934
Centre d'intérêt : 910

Description des effectifs inscrits au programme d'insertion à la vie communautaire dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec : extraits du rapport Sainte-Croix-Loranger. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, c1992.
33 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : Programme d'insertion à la vie communautaire pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. "Recherche effectuée par le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Sainte-Croix en collaboration avec le professeur Michel Loranger"--P. prélim. Code : 9192-0761, 38-3065.

ISBN 2-550-15975-6

Vedette(s)-secondaire(s) : Loranger, Michel. ♦ Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes. ♦ Commission scolaire Sainte-Croix. Service de l'éducation des adultes.

Descripteur(s) : Education des adultes ♦ Déficience mentale ♦ Caractéristiques de l'adulte ♦ Intégration sociale ♦ Commission scolaire

Identificateur(s) de sujet : Programme d'insertion à la vie communautaire ♦ Rapport Sainte-Croix-Loranger

Extraits d'un rapport de recherche dont le mandat comportait deux volets : d'une part, donner une définition scientifique de la déficience intellectuelle moyenne à l'aide de la documentation pertinente et d'autre part, tracer le portrait des effectifs inscrits au programme d'insertion à la vie communautaire. Les données ont été recueillies, à l'automne 1989, auprès d'un échantillon de 145 personnes, tiré d'une population de 2333 adultes participant au programme en 1988-1989. Le portrait des usagers du programme est présenté sous trois facettes : l'aspect intellectuel, les caractéristiques personnelles et les comportements d'adaptation. Le document présente aussi la méthode utilisée, les annexes pertinentes ainsi que de nombreux tableaux.

Type de document :

PROGRAMME D'INSERTION À LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR LES ADULTES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

DESCRIPTION DES EFFECTIFS INSCRITS AU PROGRAMME D'INSERTION À LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LES SERVICES D'ÉDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

EXTRAITS DU RAPPORT
SAINTE-CROIX — LORANGER

1270134

DESCRIPTION DES EFFECTIFS INSCRITS AU PROGRAMME D'INSERTION À LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LES SERVICES D'ÉDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

EXTRAITS DU RAPPORT
SAINTE-CROIX — LORANGER

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale des adultes

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 — 9192-0761

ISBN: 2-550-15975-6

Dépôt légal — premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

DESCRIPTION DES EFFECTIFS INSCRITS AU PROGRAMME D'INSERTION À LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LES SERVICES D'ÉDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Recherche effectuée par le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Sainte-Croix en collaboration avec le professeur Michel Loranger

Extraits du rapport de cette recherche présentés par la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation

AVERTISSEMENT

Le présent document a été produit par la Direction de la formation générale des adultes (DFGA), à qui a d'abord été présenté le rapport Sainte-Croix--Loranger. Il est constitué d'extraits de ce rapport et comporte l'essentiel de la recherche qui a été effectuée pour la DFGA.

Sous cette forme, il est destiné particulièrement aux commissions scolaires qui offrent le programme d'insertion à la vie communautaire (PIVC) aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le directeur,

JB/ML/dg

Jacques Blouin
Direction de la formation
générale des adultes

Septembre 1991

AVANT-PROPOS

Un peu d'histoire

L'élaboration du Programme d'insertion à la vie communautaire (PIVC) fut un long périple qui commença en 1984. À l'origine, le mandat donné à la Commission scolaire Sainte-Croix par la Direction générale de l'éducation des adultes[1], était d'élaborer un programme de formation à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle en général. Le programme était presque terminé quand on décida qu'il serait destiné aux adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne.

Le programme fut élaboré à partir d'une définition de la déficience intellectuelle. Et lorsqu'on décida que le programme serait destiné aux personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne, une nouvelle définition adoptée à l'unanimité par des praticiennes et des praticiens, s'ajouta pour baliser en quelque sorte le choix des adultes qui pourraient s'inscrire au programme.

Une définition scientifique de la déficience intellectuelle moyenne s'imposait. La présente recherche, issue d'un mandat de la Direction générale de l'éducation des adultes, vient combler ce besoin.

En outre, le mandat de recherche exigeait l'examen des effectifs inscrits à temps plein et à temps partiel au PIVC.

Il est important de souligner que le PIVC fut doté dès le début d'un guide d'utilisation conçu pour permettre aux agentes et agents de l'utiliser en fonction d'effectifs ayant une déficience intellectuelle moyenne puisque le programme en soi avait été conçu pour tous les effectifs.

---

1. Maintenant, la Direction de la formation générale des adultes (DFGA).

Bien que cette mesure fut jugée pertinente, il s'avère néanmoins nécessaire de soumettre le programme à une expérimentation en bonne et due forme afin de l'adapter à la réalité des effectifs scientifiquement étudiés par la présente recherche. Cette expérimentation, plutôt sous forme de révision, sera terminée dans quelques mois.

Le mandat actuel

Comme nous venons de le mentionner, la recherche exposée dans le présent document répond au mandat reçu par la Commission scolaire Sainte-Croix, de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation: d'une part, donner une définition scientifique de la déficience intellectuelle moyenne et d'autre part, tracer le portrait des effectifs réellement inscrits au PIVC.

Cette recherche a été réalisée avec la collaboration du professeur Michel Loranger, Ph.D.

La méthodologie de la recherche, comme les lecteurs pourront le constater, a été des plus rigoureuses et les résultats vérifiés sur le plan de la validité et de la fiabilité.

Il est à souligner que la recherche a été menée avec beaucoup de respect. Apprenantes, apprenants, agentes et agents ont été informés et mis à contribution le plus possible dans la démarche.

Nous sommes persuadés que cette recherche respecte les plus stricts critères de la Direction de la formation générale des adultes, et qu'elle éclairera ses orientations et ses décisions quant au dossier PIVC.

En terminant, nous aimerions remercier la Direction de la formation générale des adultes de nous avoir fait confiance dans la réalisation de ce mandat. Aussi aimerions-nous souligner tout particulièrement la précieuse collaboration de M. Marcel Landry, qui à l'occasion des nombreuses rencontres a su aider à la bonne marche des travaux par ses judicieux commentaires et ses paroles d'encouragement. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Le coordonnateur à la recherche,
au développement et aux
services éducatifs,

Wojtek Winnicki
Service de l'éducation des adultes
Commission scolaire Sainte-Croix

REMERCIEMENTS

Le présent travail a été rendu possible grâce à la participation de nombreuses personnes travaillant dans les milieux scolaires et auprès des personnes inscrites au programme PIVC, ainsi que grâce à la participation de ces dernières. Nous les remercions sincèrement de leur collaboration. Nous souhaitons qu'elles en soient récompensées en utilisant les données de cette étude.

Nous remercions en premier lieu la Direction de la formation générale des adultes, qui a fourni les ressources matérielles et techniques pour la réalisation de cette étude. Nous soulignons le rôle important de M. Marcel Landry, qui a favorisé l'implantation de l'étude et le suivi du mandat.

Nous remercions tout particulièrement M. Wojtek Winnicki, coordonnateur de la recherche et des services éducatifs au Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Sainte-Croix, qui a assuré l'implantation du projet et les contacts avec les milieux, et M^{me} Catherine Gobeil, qui a pris les dispositions pour organiser les rencontres avec les représentants de ces milieux. Nous soulignons le travail des évaluateurs, principalement M^{me} Isabel Simard, M. Guy Gignac, M. Christian Jacques, M. Maxime Gendron et M. Mark Freeston. M^{me} Isabel Simard, M. Guy Gignac et M. Mark Freeston ont aussi agi à titre d'assistants de recherche à différentes étapes du travail. Enfin, signalons que M^{me} Simard a pris part à la rédaction du rapport. La contribution de ces personnes, tant sur le plan personnel que professionnel, a été remarquable et très appréciée.

Michel Loranger, Ph. D.
Recherche et développement BCA INC.

RÉSUMÉ

Ce document présente les résultats d'une étude sur la clientèle du Programme d'insertion à la vie communautaire (PIVC), effectuée à l'automne 1989. Elle porte sur un échantillon de 145 personnes, tiré d'une population de 2 333 adultes participant au programme en 1988-1989. Il s'agit d'un échantillonnage proportionnel aux commissions scolaires de l'ensemble du Québec. Il répond à deux objectifs principaux. Le premier est de proposer une définition de la déficience intellectuelle moyenne à l'aide de la documentation pertinente. Le deuxième est de présenter un portrait des usagères et usagers du programme. Le contenu est centré sur ces deux objectifs. Leur portrait est présenté sous trois facettes: son aspect intellectuel, ses caractéristiques personnelles, et enfin ses comportements d'adaptation. Le document présente aussi la méthode utilisée, les annexes pertinentes, ainsi que de nombreux tableaux.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement . . . . .

Avant-propos (2) 2

Remerciements (5) 5

Résumé (6) 6

Table des matières (7) 7

Liste des tableaux (9) . . . . .

Liste des figures (12) . . . . .

Sommaire des principales observations (13) 9

Introduction (18) 11

La déficience intellectuelle moyenne (19) 12

1. Qu'est-ce que la déficience intellectuelle? (15) 12
2. La définition proposée (25) 18
3. Les catégories de déficience (26) 19
4. Les caractéristiques de la déficience intellectuelle moyenne (28) 20
5. La définition de la déficience intellectuelle moyenne dans le programme PIVC (31) . . . . .

2. L'évaluation du système-client (36) . . . . .

Méthode (36) . . . . .

Sujets (36) . . . . .

Échantillonnage et procédés (37) . . . . .

Le plan d'évaluation (41) . . . . .

Les répercussions pour le projet éducatif 29

Description des quatre principaux instruments (44) . . . . .

Autres instruments (46) . . . . .

Plan de traitement (48) . . . . .

Résultats (49) . . . . . .
1. L'aspect intellectuel (50) . . . . . .
2. Description de la situation de vie (54) . . . . . .
3. Les comportements d'adaptation (75) . . . . . .
Sommaire des principales observations (79) . . . . . .
Note méthodologique (43) 31
Références (89) . . . . . .
Annexe A. Tableau descriptif de l'échantillonnage (93) 32
Annexe B. Fiche de transmission (96) . . . . . .
Annexe C. Formule de consentement (98) . . . . . .
Annexe D Inventaire des caractéristiques personnelles (101) . . . . . .
Annexe E. Résultats (moyennes et écarts types) à l'EMCA (113) . . . . . .
Annexe F. Prototypes des correspondances (116) . . . . . .

Remarques

Pagination

Comme nous avons reproduit ci-dessus la table des matières du rapport Saint-Croix--Loranger, la pagination entre parenthèses correspond à celle de ce rapport dont les textes du présent document ont été extraits. Par conséquent, la pagination du présent document est celle qui n'est pas entre parenthèses et ce document ne comprend que les pages qui sont ainsi indiquées.

Auteurs

À plusieurs reprises, dans le présent document, des noms d'auteurs sont inscrits entre parenthèses. Selon les règles en la matière, cette façon de faire indique que ces personnes, entre autres, ont traité du sujet; il n'est pas exclu que d'autres personnes aient pu le faire aussi même si leur nom n'est pas mentionné.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES OBSERVATIONS

La présente section vise à fournir un sommaire des principaux points, observations et conclusions du travail. Une lecture plus attentive du rapport Sainte-Croix--Loranger s'impose si l'on veut mieux comprendre ces points. Ces résultats sont le fruit d'une méthode fondée sur les éléments suivants:

- 145 élèves adultes parmi les 2 333 qui étaient inscrits au programme PIVC 1988-1989,
- un échantillonnage proportionnel aux régions et aux commissions scolaires du Québec,
- des participants choisis aléatoirement,
- l'utilisation d'un plan et de procédés communs d'évaluation.

Eu égard au premier objectif poursuivi, qui est de fournir une définition de la déficience intellectuelle moyenne, nous suggérons d'adopter celle de l'AAMR (American Association for Mental Retardation).

> La déficience intellectuelle désigne un fonctionnement intellectuel général «significativement» inférieur à la moyenne, qui est accompagné de déficits du comportement; il se manifeste durant la période de développement.

Pour information, notons que la définition de l'AAMR se lit comme suit:

> *Mental retardation refers to significantly subaverage general intellectual functioning existing concurrently with deficits in adaptive behavior and manifested during the developmental period.*

Cette définition exige donc une référence, dans la conduite du diagnostic, à des tests d'intelligence ou à des échelles de comportements d'adaptation, pour lesquelles des normes pour les différentes classes de déficience seraient disponibles.

La déficience intellectuelle moyenne est une catégorie de déficience qui correspond à un niveau de performance à des tests normalisés, lequel se situe entre un QI de 35-40 et un QI de 50-55. La déficience mentale légère, la déficience mentale grave ou sévère, et la déficience mentale profonde sont trois autres catégories de déficience reconnues par l'AAMR.

Eu égard au deuxième objectif, nous avons élaboré un portrait des effectifs caractérisé par nos trois facettes d'observation : le niveau intellectuel, les caractéristiques personnelles et de vie et les comportements d'adaptation.

Pour plus de commodité, ce portrait est présenté, avec commentaires, dans les pages 25 à 29 du présent document. Il est situé après les explications relatives à la définition de la déficience intellectuelle.

Note complémentaire au rapport

Nous vous rappelons que les observations présentées ci-dessus et dans l'ensemble du présent document se rapportent exclusivement à l'effectif tel qu'il était dans les commissions scolaires au moment de la recherche en 1989.

INTRODUCTION

La présente étude a été demandée par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation, en raison du besoin de mieux situer les effectifs inscrits au programme du PIVC. La DGEA a défini les objectifs de l'étude et les attentes. Le mandat comportait deux volets, le premier associé à l'élaboration d'une définition de la déficience intellectuelle, et le second axé sur la description des effectifs. Il était défini de la manière suivante:

Le mandat

On a demandé:

- Une définition opérationnelle de la déficience intellectuelle qui soit jugée satisfaisante par la DGEA, les milieux professionnels (psychologue, etc.) et les commissions scolaires.

- Un portrait des adultes inscrits au PIVC,

  réalisé à partir d'un échantillon suffisamment représentatif et fiable pour qu'on puisse en appliquer les résultats à l'effectif du PIVC;

  en ayant recours à des aspects généralement acceptés et appropriés à la définition de la déficience intellectuelle moyenne (QI, comportements d'adaptation);

  en précisant les antécédents scolaires et résidentiels, les milieux de vie et les services actuels et passés.

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE

La présente partie a trait au premier objectif du travail, qui est de présenter une définition de la déficience intellectuelle moyenne. Notre approche consiste ici à apporter de l'information sur cette notion pour ensuite proposer notre définition à la Direction générale de l'éducation des adultes.

Les éléments rapportés ici sont tirés de la lecture des travaux auxquels nous faisons référence dans le texte. Ils ne sont pas nécessairement complets, ils sont présentés à titre indicatif. Dans les sections suivantes, nous présentons la nature de la déficience intellectuelle, la définition du retard intellectuel, les catégories de déficience intellectuelle et les caractéristiques associées à la déficience intellectuelle moyenne.

1. Qu'est-ce que la déficience intellectuelle?

La nature et le développement de l'intelligence

«Il est généralement admis que l'intelligence représente les capacités de l'homme à résoudre des problèmes, sa facilité d'adaptation aux nouvelles situations, son habileté à apprendre et à utiliser des concepts, et à tirer parti de l'expérience. Ainsi, l'intelligence peut être vue non comme statique, mais comme constamment en mouvement selon les circonstances de la vie d'un individu.» (Freedman, Kaplan & Sadock, 1976, p. 1181). La plupart des définitions ne réunissant pas à faire l'unanimité, définir ce qu'est l'intelligence passe pour une entreprise difficile, sans doute parce qu'il s'agit là d'un concept très général. Le plus réaliste consiste à conserver cette perspective de concept général et de respecter les positions des différentes définitions qui se retrouvent sous son couvert.

L'intelligence est perçue comme la résultante de l'interaction entre des facteurs biologiques et des facteurs socioculturels. Les facteurs biologiques comprennent les caractéristiques génétiques. Les facteurs prénatals et périnatals et les influences favorables et défavorables. Les facteurs socioculturels sont expérientiels et ils dénotent pour plusieurs, l'importance de l'environnement et des contextes sociaux sur le développement de l'intelligence (Freedman, Kaplan & Sadock, 1976).

La mesure de l'intelligence, ou le niveau de performance observé, reflète donc la qualité de cette interaction entre la personne et son milieu d'une part, et les prédispositions génétiques d'autre part. Nous pouvons imaginer qu'un individu aura un meilleur rendement un jour si son rendement actuel très faible s'explique par des influences particulières du milieu social.

Malgré tout, on constate que les individus conservent un niveau de performance assez stable et qu'il faut souvent de forts changements dans leur environnement et de longues périodes pour modifier leur niveau de compétence intellectuelle.

Introduction au concept de déficience intellectuelle

Les termes de déficience mentale, de déficience intellectuelle et de retard mental sont utilisés indifféremment, chez divers auteurs. Certains réservent la notion de «retard mental ou intellectuel» au fonctionnement déficient dû à des causes pathologiques. D'autre part, le terme de «déficience intellectuelle» est souvent employé en droit pour désigner des individus dont le QI est inférieur à 70 (Freedman, Kaplan & Sadock, 1976). Nous utilisons ces termes indistinctement dans le présent rapport. Toutefois, strictement parlant, la déficience intellectuelle est un état de fonctionnement associé à un retard intellectuel.

Il existe plusieurs définitions de la déficience intellectuelle. Depuis 1846, on essaie de clarifier cette notion. Pourtant, jusqu'à maintenant, aucune définition n'a réussi à obtenir l'approbation générale. Les spécialistes acceptent cependant généralement bien la référence à un seuil minimal qui correspond à un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne, et qui est mesuré par des épreuves d'intelligence. Nous nous référons donc ici à la notion de quotient intellectuel. De fait, dans l'histoire de la psychologie, le rapport entre l'âge mental et l'âge chronologique, qui sert à l'établissement du QI, est le meilleur qu'on ait jamais construit. Ce rapport a tellement été utilisé et mis en relation avec d'autres variables de performance qu'il est le plus documenté. On lui connaît de nombreux corrélats (Kohlberg & Zigler, 1968, dans Zigler & Hodapp, 1986) et une bonne validité de prédiction (Mischel, 1968, dans Zigler & Hodapp, 1986). Ce rapport demeure un indice important et sans équivalent.

La limite choisie arbitrairement pour caractériser le début de la déficience intellectuelle se situe à deux écarts types de la moyenne obtenue grâce à des instruments de mesure de l'intelligence. Elle équivaut approximativement au score de 70 sur les échelles de type Wechsler. Dans la pratique, ce critère est jugé valable. Les praticiens se sont aperçus que s'ils abaissaient cette limite, ils refusaient dans leur programme d'intervention des sujets qui pouvaient en bénéficier. D'autre part, ils ont constaté qu'en élevant ce point limite, la population regroupée sous la rubrique de déficience légère devenait trop hétérogène et que certains contenus des interventions ne se distinguaient plus des programmes mis au point pour la population en général.

Ce seuil minimal de 70 de QI ne constitue pas une valeur exacte mais une ligne directrice communément acceptée (Zigler & Hodapp, 1986; Grossman, 1983). L'AAMR et les spécialistes qui travaillent auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle considèrent en effet que l'évaluation clinique doit être souple. C'est pour cette raison qu'il est suggéré de se référer à un QI de 70 plutôt qu'au critère de deux écarts types sous la moyenne. Ce dernier indice suppose un degré de précision non voulu. Notre position concorde aussi avec les lois américaines, la pratique internationale et les usages de l'Organisation mondiale pour la santé

(Grossman, 1983). Cette flexibilité permet d'inclure des personnes qui, malgré un QI supérieur à 70, ont vraiment besoin d'une éducation spéciale ou d'autres programmes. Elle permet également d'exclure ceux qui ont obtenu un QI inférieur à 70 si l'évaluation clinique complète appuie le diagnostic d'absence de retard intellectuel.

Le niveau d'adaptation sociale peut aussi servir de critère pour le diagnostic de la déficience intellectuelle. Cependant, il est plus difficile de manipuler cette variable que le QI. D'après la définition de l'AAMR, quel que soit le QI, aucun individu ne peut être considéré comme retardé sans avoir montré de déficit au niveau des comportements d'adaptation. Ceux qui travaillent avec les déficients intellectuels, par contre, diagnostiquent couramment le retard intellectuel en se fondant exclusivement sur le QI (Smith & Pollaway, 1979, dans Zigler & Hodapp, 1986).

Certains évitent d'utiliser l'adaptation sociale comme critère de retard intellectuel (Zigler, 1966; Zigler & Trickette, 1978, dans Zigler & Hodapp, 1986). À leur avis, l'adaptation sociale ne relève pas du retard intellectuel (la seule caractéristique du retard intellectuel devrait donc être le fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne) et le concept de l'adaptation sociale lui-même n'est pas défini clairement ou mesuré adéquatement. Cette critique est valable, étant donné la confusion qui règne actuellement dans ce domaine. L'expression de «comportement d'adaptation», tel que l'utilise l'AAMR (Grossman, 1973, 1977, 1983) équivaut pour certains aux termes de compétence sociale, de maturité sociale, de capacité d'adaptation et d'ajustement adaptatif et cela, selon l'auteur consulté.

D'autres, tel Schulman (1980), considèrent que catégoriser les personnes présentant un retard intellectuel en se basant sur la courbe normale des quotients intellectuels de ces personnes, sans se préoccuper de la capacité d'adaptation de ces personnes, donne d'elles une image incomplète et ne nous permet pas de planifier adéquatement les programmes et les services. Il se trouve également que ceux qui sont défavorisés sur le plan socio-économique, de même que ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires réussissent moins bien à ces tests. En adoptant une

définition de la déficience basée sur l'unique critère du quotient intellectuel (QI inférieur à 70), on risque donc d'avoir une proportion excessive d'individus provenant de groupes minoritaires dans cette catégorie.

Si certains ne prennent pas l'adaptation sociale comme critère de définition de la déficience intellectuelle, ce n'est nullement parce que les déficients n'ont pas ce déficit, mais parce qu'on considère le concept d'adaptation sociale comme un corrélat de la déficience intellectuelle plutôt que comme un trait indépendant.

Les tests d'intelligence sont les tests psychométriques les mieux normalisés, les plus valides et les plus fidèles. Cela tient en particulier aux conditions de leur administration. C'est pourquoi ils ont été utilisés pour diagnostiquer la déficience intellectuelle et pour pronostiquer le niveau d'adaptation sociale.

Les chercheurs ont toutefois constaté que la valeur de ces pronostics dépend du niveau de fonctionnement intellectuel. Plus la déficience est importante, meilleure est le pronostic émis. Et inversement, meilleur est le niveau intellectuel, moins bon s'avère le pronostic. Ainsi ils ont observé que les corrélations entre les résultats aux tests d'intelligence et ceux obtenus à des échelles de comportement d'adaptation sont élevées pour les personnes présentant une déficience intellectuelle profonde, moyenne, ou sévère. Ces observations sont cependant moins stables pour les personnes présentant une déficience intellectuelle légère (Keith, Fehrmann, Harrison, & Pottebaum, 1987; Seltzer, 1983). Ils ont aussi établi que les personnes dont le QI se situe à la limite supérieure de la déficience (ex: QI variant entre 70 et 85) peuvent fonctionner normalement et de manière adaptée dans la société (Grossman, 1983).

Ils ont donc alors suggéré d'utiliser des échelles de comportement d'adaptation en sus des tests de QI pour prédire l'adaptation sociale. L'utilisation conjointe de ces instruments permet aussi de mieux caractériser les compétences sociales associées aux différents niveaux intellectuels.

Introduction au concept d'adaptation sociale

On entend par fonctionnement d'adaptation l'efficacité du sujet dans ses relations sociales. Cette notion recouvre par conséquent des thèmes comme la sociabilité, la communication, les tâches de la vie quotidienne, l'aptitude à se conformer aux normes du milieu, l'indépendance et l'autonomie. Le fonctionnement social est donc la résultante des caractéristiques personnelles, de la motivation, de l'éducation et des possibilités socioprofessionnelles. Ainsi, contrairement au QI, qui a tendance à rester stable, le fonctionnement d'adaptation est susceptible de changer pour tous les individus, déficients ou non [American Psychiatric Association (APA), 1989].

Les attentes sur le plan de la compétence sociale

Les déficits en matière d'acquisition des comportements d'adaptation varient selon les groupes d'âges chez les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ainsi, comme l'explique Schulman (1980), dans la petite et la jeune enfance, les déficits se manifestent dans les habiletés sensorimotrices, les habiletés à communiquer, l'autonomie et les habiletés à interagir avec autrui. Dans l'enfance et le début de l'adolescence, les déficits autres que ceux déjà décrits se situent dans les habiletés scolaires de base, dans les tâches de raisonnement et de jugement de la vie quotidienne et enfin, dans les rapports interpersonnels. À l'âge adulte, la compétence sociale s'exprime par cette capacité de fonctionner de manière indépendante dans la société, d'occuper un emploi productif et financièrement adéquat ainsi que de prendre des responsabilités s'accordant avec les normes de la communauté. Enfin, la qualité des relations interpersonnelles est un indice de la capacité d'adaptation de l'individu.

Ces compétences sociales n'ont pas de correspondance terme à terme avec le quotient intellectuel, quoiqu'un faible niveau d'intelligence puisse laisser prévoir certains types de fonctionnement social. Ainsi, la mauvaise adaptation sociale relève d'une faible capacité intellectuelle chez les déficients intellectuels, alors qu'un faible quotient intellectuel n'est pas nécessairement signe d'incompétence sociale. La recherche a montré que des personnes ayant

un handicap intellectuel moyen pouvaient fonctionner adéquatement dans la communauté [American Psychiatric Association (APA), 1989].

2. La définition proposée

L'AAMR donne une définition du retard mental qui tient compte du contexte précédemment décrit. C'est pourquoi nous proposons l'adoption de cette définition. Elle est aussi adoptée par la plupart des praticiens et des chercheurs. On la trouve à la première page de Classification in mental retardation (Grossman, 1983).

> «La déficience intellectuelle désigne un fonctionnement intellectuel général "significativement" inférieur à la moyenne, qui est accompagné de déficits du comportement; il se manifeste durant la période de développement.» (Traduction libre)[2]

Le fonctionnement intellectuel général est défini par les résultats obtenus à un test d'intelligence normalisé.

On entend par inférieur à la moyenne un QI approximatif de 70 et moins.

Le comportement d'adaptation se définit par le niveau d'efficacité ou d'indépendance personnelle et de responsabilité sociale attendu selon le groupe culturel et le groupe d'âge.

On entend par période de développement la période qui va de la conception à la dix-huitième année.

---

2. Mental retardation refers to significantly subaverage general intellectual functioning existing concurrently with deficits in adaptive behavior and manifested during the developmental period. (AAMR)

La définition proposée et la déficience intellectuelle moyenne

Le présent travail vise à cerner la notion de déficience intellectuelle moyenne. Comme tous les niveaux de déficience, la déficience intellectuelle moyenne se caractérise par un retard intellectuel tel que défini auparavant. La déficience intellectuelle moyenne est, somme toute, une catégorie de déficience. C'est pourquoi nous réservons la section qui suit à la description des catégories de déficience intellectuelle, pour ensuite caractériser la déficience intellectuelle moyenne.

La classe de quotient intellectuel (QI) est la référence la plus simple à utiliser. La déficience intellectuelle moyenne correspond à un niveau de QI variant entre 35 et 55. Le QI est une façon de cerner le niveau de compétence sociale de la personne. Une autre manière de caractériser la déficience intellectuelle moyenne est de regarder les niveaux de comportements d'adaptation qui lui sont propres.

3. Les catégories de déficience

La plupart des approches se basent sur les mêmes aspects pour déterminer les niveaux de déficience intellectuelle: les caractéristiques développementales de l'individu, les capacités d'éducation et d'apprentissage et son potentiel professionnel et social (Cythyn & Lourie, 1976). On classe les niveaux ou les degrés de déficience intellectuelle dans différentes catégories, sous différentes rubriques. L'Association américaine de psychiatrie (APA) adopte les termes et les catégories suivants, qui sont aussi ceux de l'Organisation mondiale pour la santé:

déficience intellectuelle limite (QI de 68 à 85)
déficience intellectuelle légère (QI de 52 à 67)
déficience intellectuelle moyenne (QI de 36 à 51)
déficience intellectuelle grave (QI de 20 à 35)
déficience intellectuelle profonde (QI inférieur à 20)

L'AAMR, pour sa part, adopte les termes et les catégories suivantes:

déficience intellectuelle légère (QI de 50-55 à 70)
déficience intellectuelle moyenne (QI de 35-40 à 50-55)
déficience intellectuelle grave (QI de 20-25 à 35-40)
déficience intellectuelle profonde (QI inférieur à 20-25)

On constate que les termes et les catégories sont relativement équivalents. Nous proposons l'adoption des termes et des échelles de l'AAMR.

Ils sont aussi utilisés dans le DSM-III-R, un système de référence reconnu pour le diagnostic. Le fonctionnement intellectuel significativement inférieur à la moyenne de la population y est défini par «un QI égal ou inférieur à 70, obtenu lors d'un test passé de façon individuelle; toute mesure comportant une possibilité d'erreur, on estime à cinq points la marge d'erreur sur le chiffre du QI» (APA, 1989, p.30). On considère donc que le QI de déficience intellectuelle moyenne est compris dans une zone qui va de 35-40 à 50-55. Ce type de classement est à privilégier car le chevauchement des limites des catégories permet un diagnostic plus souple du niveau de déficience intellectuelle, lorsqu'il est soutenu par l'évaluation des comportements d'adaptation et les informations obtenues par des sources additionnelles.

4. Les caractéristiques de la déficience intellectuelle moyenne

La déficience intellectuelle moyenne peut être diagnostiquée très tôt, dès la naissance ou dans les premières années de la vie. Elle caractérise souvent les enfants qui présentent des syndromes cliniques tel que le syndrome de Down. Plusieurs de ces syndromes s'accompagnent de caractéristiques physiques distinctes. Ainsi, les enfants qui accusent un retard intellectuel moyen présentent plus de handicaps que les enfants qui accusent un retard intellectuel léger.

Les personnes atteintes de déficience intellectuelle moyenne montrent aussi dans leur enfance des retard développementaux dans certaines habiletés, comme s'asseoir, ramper et marcher, et sur le plan du langage (pour plus de détails, consulter Payne & Patton, 1981, p. 120-121).

Comme le PIVC s'adresse principalement aux personnes ayant une déficience intellectuelle, nous présenterons, ci-après quelques caractéristiques propres au fonctionnement cognitif et au fonctionnement social de ces personnes.

Quelques caractéristiques du fonctionnement cognitif

Selon la théorie du développement cognitif de Piaget, les personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne présentent les conduites typiques du stade préopératoire. Ainsi, elles sont capables de distinguer une série d'événements dans le temps et dans l'espace et elles peuvent suivre des directives comme: «Mets ton crayon sur la table et le papier sur l'étagère.» Elles peuvent également parler du passé aussi bien que du présent et envisager l'avenir.

Elles ont une pensée égocentrique et éprouvent donc de la difficulté à adopter le point de vue de l'autre. Elles doivent se situer dans le concret pour apprendre: elles doivent voir, toucher, entendre ou sentir les objets et les événements. La logique leur pose beaucoup de problèmes parce qu'elles ont du mal à inverser les éléments temporels d'un événement et à examiner les détails de la série et leur signification (tiré en partie de Schulman 1980, p. 30).

Leur pensée est cependant plus efficace que celle des personnes ayant une déficience grave ou profonde dont le déficit se situe plutôt au stade sensorimoteur, celui qui précède le stade préopératoire. Elles utilisent le langage plus adéquatement et atteignent un plus haut niveau de compétence sociale. Elles demandent toutefois une supervision constante dans leurs activités de tous les jours.

Les programmes scolaires qui leur sont destinés sont surtout orientés vers l'acquisition d'une éducation sociale et personnelle fondamentale et vers l'entraînement à des habiletés de base. On a cependant constaté que certaines personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne avaient bénéficié d'expériences scolaires (Apffel, Kelleher, Lilly et Richardson, 1975; Litton, 1978, Payne & Patton, 1981). Pour la plupart, toutefois, l'accent a été mis sur les habiletés qui caractérisent l'autonomie, comme celles qui consistent à se nourrir, à s'habiller, à se laver, à faire le ménage ou les achats, à payer pour un achat, à préparer des repas et à reconnaître des signes et des indications.

Ces personnes peuvent envisager un emploi dans un atelier protégé où elles effectueront des tâches simples et bien définies dans un environnement très structuré et bien supervisé.

Les ouvrages sur les comportements d'adaptation confirment les positions précédentes. Nous en dégageons les éléments suivants. Les personnes ayant un retard intellectuel moyen peuvent acquérir, au cours de la période préscolaire, certaines habiletés de communication. Leur niveau de conscience sociale est faible mais elles peuvent profiter d'un entraînement à l'autonomie. Elles réussissent donc à fonctionner sous une supervision modérée. Entre six et vingt et un ans, soit au cours de la période de scolarisation, certaines d'entre elles peuvent arriver à maîtriser les habiletés scolaires qui correspondent approximativement à la 4e année, dans le cadre de certains programmes d'éducation spéciale. Enfin, à l'âge adulte, les personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne peuvent subvenir partiellement à leurs besoins, grâce à des travaux non spécialisés ou semi spécialisés. Elles ont besoin d'aide et de supervision dans les situations économiques et sociales difficiles (Payne & Patton, 1981, résumé du tableau 8.1, Degrees of retardation, p. 190). Elles peuvent bien s'adapter à la communauté, mais se retrouvent souvent dans des foyers protégés.

Quelques caractéristiques du fonctionnement social

Le fonctionnement cognitif et le fonctionnement social des personnes ayant une déficience intellectuelle légère ne s'écartent que légèrement de ceux de la population normale. En fait, ces personnes répondent à ce que l'on peut attendre d'un enfant normal au stade concret de développement cognitif. Un bagage d'expérience plus imposant et une meilleure organisation de la pensée leur permettent de se construire des idées plus logiques des événements et d'affronter plus efficacement l'environnement. Elles se réfèrent à l'ici et au maintenant, au caractère concret des choses. Elles apprennent plus facilement par imitation (Schulman, 1980, p. 30).

Elles peuvent en arriver à un fonctionnement relativement autonome, mais moins vite que les personnes non retardées. Leur retard n'est cependant pas remarquable avant leur entrée à l'école. Contrairement aux personnes qui présentent un retard intellectuel moyen, elles peuvent tirer profit des programmes scolaires, poursuivre des études parfois jusqu'au secondaire dans un environnement scolaire spécialisé. Elles n'ont pas un grand besoin de supervision et peuvent affronter seules les stress courants de la vie (APA, 1989).

Les personnes ayant une déficience intellectuelle grave ou profonde se distinguent des personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne par leur faible coordination motrice et le langage très restreint qu'elles réussissent à maîtriser. Leur comportement est caractéristique de la période sensorimotrice: actions répétitives et connaissance ou conscience limitée des objets dans l'environnement. «L'entraînement peut permettre à ces personnes d'acquérir une plus grande conscience et une plus grande sensibilité à l'égard de leur environnement, il peut leur permettre de mieux reconnaître les objets familiers, et de poser des gestes révélateurs, d'un niveau élémentaire de planification» (Schulman, 1980, p.30).

Les personnes présentant une déficience grave et moyenne présentent un retard général dans tous les domaines et exigent une supervision constante. Elles ne tirent pas profit de programmes scolaires traditionnels, mais surtout de programmes d'entrainement à l'autonomie (s'habiller, se nourrir, devenir propre) et du programme d'insertion à la vie communautaire pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (PIVC).

Conclusion

Les lignes précédentes présentaient une définition de la déficience intellectuelle moyenne. Nous suggérons comme référence la définition du retard intellectuel de l'AAMR, de même que l'adoption des classes de déficience qu'elle propose.

Ainsi, la déficience intellectuelle moyenne est associée à un retard intellectuel. «Le retard intellectuel désigne un fonctionnement intellectuel général «significativement» inférieur à la moyenne, qui est accompagné de déficits du comportement; il se manifeste durant la période de développement.» (Traduction libre)

La déficience intellectuelle moyenne est une catégorie de déficience. Elle se définit donc avec des paramètres de catégories. Parmi ces paramètres, la déficience intellectuelle moyenne correspond à un niveau de QI variant de 35 à 55 environ. Le QI est une façon de cerner le niveau de compétence sociale de la personne. Une autre manière de caractériser la déficience intellectuelle moyenne est de regarder les comportements d'adaptation qui lui sont propres.

Cette définition du retard intellectuel et les caractéristiques de la classe de déficience intellectuelle moyenne contiennent les éléments qui peuvent permettre de reconnaître les personnes qui présentent une déficience intellectuelle moyenne.

LE PORTRAIT DES EFFECTIFS

Eu égard au deuxième objectif de ce travail, nous avons élaboré un portrait des effectifs caractérisé par nos trois facettes d'observations: le niveau intellectuel, les caractéristiques personnelles et de vie et les comportements d'adaptation.

Nous postulons que le portrait qui en découle est représentatif de la population des élèves adultes inscrits au programme PIVC dans les Services de l'éducation aux adultes des commissions scolaires participantes de la province de Québec en 1988-1989.

1. Le niveau intellectuel

Les différentes catégories de déficience sont représentées de la manière suivante: déficience intellectuelle profonde (13 p.100), déficience intellectuelle grave (40 p.100), déficience intellectuelle moyenne (30 p.100), déficience intellectuelle légère (12 p.100), sans déficience intellectuelle (5 p.100).

2. Les caractéristiques personnelles et de vie

Les caractéristiques suivantes valent pour toutes les catégories de QI. Nous n'avons pas relevé de particularités susceptibles d'être associées à certains niveaux de QI, comme ce serait le cas si nous avions constaté que les hommes sont plus nombreux à présenter une déficience intellectuelle profonde que les femmes. Aucune caractéristique personnelle et de vie n'est associée à une catégorie de déficience en particulier. Les résultats suivants caractérisent ainsi toutes les catégories de déficience.

A. Les personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin sont représentées également dans l'échantillon et nous n'avons pas rencontré de particularités dans le portrait de l'effectif qui relèveraient de cette caractéristique différentielle. Tous les résultats sont donc généralisables pour les hommes et pour les femmes.

B. Elles sont âgées en moyenne de 33 ans et elles sont célibataires

C. Ces personnes ont, dans une forte proportion, des problèmes de santé mentale (28 p.100).

D. Elles présentent très fréquemment des troubles physiques. Ainsi, à titre d'exemple, une personne sur dix souffre de paralysie cérébrale, et une personne sur sept d'épilepsie. De plus, l'incidence élevée des autres troubles physiques, des handicaps de la vue ou de l'ouie, et des problèmes liés à leurs membres (bras, main, pied, jambe) est également forte chez elles.

E. Plus de 33 p.100 des personnes résident dans leur famille, 24 p.100 vivent dans des familles d'accueil.

F. Elles changent très peu de lieu de résidence.

G. Deux personnes sur trois occupent un emploi, fréquentent un atelier protégé ou un service d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT).

H. Leur handicap se reflète dans leur niveau de scolarité et dans l'environnement scolaire dans lequel elles ont vécu.

I. Dans une bonne proportion (41 p.100), elles fréquentent un centre de formation, effectuant un stage ou travaillant en atelier, à temps complet ou à temps partiel.

J. Plus de 50 p.100 de ces personnes participent à des programmes d'adaptation professionnelle, d'intégration scolaire, et de santé. Une forte proportion bénéficie de programmes et de services généraux de la communauté (82 p.100).

K. Parmi les services et les programmes auxquels on fait le plus souvent appel (c'est-à-dire où au moins 10 p.100 des personnes sont représentées), figurent les services d'apprentissage aux habitudes de travail, le programme d'emploi adapté, les programmes d'activités de jour pour adultes, les programmes d'activités de loisirs, les programmes d'adaptation et de réadaptation, le service dentaire, le service de psychologie, les services médicaux, les services récréatifs et de loisirs, le transport adapté, le service de coordination des services à la personne et le service d'appareils et d'accessoires d'aide complémentaire.

L'adulte type du programme peut donc posséder l'une ou l'autre des caractéristiques précédemment énumérées. Il serait, par exemple, une personne, au début de la trentaine, qui présente une déficience intellectuelle grave ou moyenne. Cette personne présente des problèmes de santé mentale ou des troubles physiques. Elle réside dans sa famille ou en famille d'accueil. Elle occupe un emploi ou fréquente un atelier ou un service d'apprentissage aux habitudes de travail. Elle est peu habile à résoudre les problèmes de la vie courante et peut bénéficier d'un programme communautaire d'apprentissage à l'autonomie.

3. Les comportements d'adaptation

Sommairement, les résultats mesurés selon l'Échelle Minnesota des comportements d'adaptation permettent de voir d'une part, la progression de la détérioration des compétences selon la gravité de la déficience, et d'autre part les caractéristiques comportementales de chaque groupe de personnes de notre échantillon.

Ainsi:

A. Le groupe associé à la déficience intellectuelle légère présente des lacunes sur le plan de l'autonomie résidentielle et de l'autonomie communautaire. Les personnes qui en font partie sont capables de manifester les comportements par elles-mêmes, mais elles on souvent besoin de rappel, de soutien à la motivation ou de la présence d'un conseiller. Elles présentent des seuils de compétence acceptables sur le plan de la motricité, de l'autonomie de base, de la communication et des tâches cognitives simples.

B. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle moyenne ont, sur cette échelle, un profil qui s'apparente à celui du groupe ayant une déficience légère. Elles éprouvent de plus des difficultés dans les tâches cognitives simples.

C. On constate une importante différence avec le groupe présentant une déficience intellectuelle grave. Outre que ces personnes montrent des lacunes dans plusieurs comportements, elles ne maîtrisent pas les tâches cognitives de la vie courante et leur autonomie communautaire est souvent très déficiente.

D. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle profonde constituent un sous-groupe très distinct de compétence sociale. Elles présentent des difficultés généralisées et donc un besoin d'un accompagnement constant.

RÉPERCUSSIONS POUR LE PROJET ÉDUCATIF

Nous ne prétendons pas cerner entièrement dans la présente section les répercussions de notre étude sur la conduite du programme PIVC, mais nous désirons porter à l'attention du lecteur certains points que nous jugeons importants. Comme ils relèvent de nos perceptions, ils sont sujets à discussion.

1. À notre avis, la notion de déficience intellectuelle moyenne telle que la comprennent les responsables du programme correspond à une catégorie plus large qui englobe la déficience grave et la déficience moyenne.

2. La forte proportion d'adultes classés dans les niveaux de déficience grave et moyenne selon la nomenclature de l'AAMR concorderait donc avec cette constatation.

3. Il n'est, par contre, pas évident que le programme PIVC actuel puisse s'adresser à la déficience intellectuelle profonde.

4. Il serait bon que l'agent[3] puisse mieux situer le type de déficience de la personne pour planifier son action éducative.

5. L'approche et le programme devraient s'adapter, dans leurs objectifs et dans leurs modalités, au type de déficience intellectuelle des personnes en question.

---

3. L'agent peut être toute personne en relation avec l'adulte ayant une déficience intellectuelle; ce peut être, par exemple, la formatrice ou le formateur, la conseillère ou le conseiller pédagogique.

6. Les problèmes de santé mentale et les troubles physiques sont tellement fréquents chez ces personnes qu'il faut en tenir compte dans le programme lui-même.

7. Pour faire suite à l'observation précédente, la présence de personnes handicapées de différentes catégories ajoute au problème et exige qu'on adapte les modes d'intervention en conséquence.

8. Le programme constitue une ressource non seulement pour les personnes qui présentent ces handicaps, mais aussi pour le milieu dans lequel elles vivent, qui est le plus souvent la famille naturelle.

9. Les personnes inscrites à ce programme sont géographiquement stables. L'action éducative et le programme peuvent donc être envisagés dans leur continuité.

10. Comme ces personnes sont engagées dans des secteurs d'emploi, il est possible à la fois de préciser des objectifs éducatifs et de faciliter la généralisation des apprentissages.

11. Les caractéristiques des personnes choisies sur le plan des comportements d'adaptation pourraient servir à déterminer les objectifs des programmes en fonction des types de déficiences intellectuelles. En particulier, le profil des comportements d'adaptation des personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne peut être considéré en relation avec le programme PIVC.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

1. Principales tâches accomplies par l'équipe de recherche auprès des effectifs dans les commissions scolaires.

A.

L'administration du test Barbeau-Pinard,

B.

L'administration du test Standford-Binet,

C.

L'utilisation de l'Échelle Minnesota de comportements d'adaptation,

D.

L'inventaire de caractéristiques personnelles (ICP).

2. Description de l'échantillonnage de l'étude.

Se reporter au tableau 24 des pages 94 et 95.

Tableau 24
Description de l'échantillonnage de l'étude

	N° RÉGION	PLEIN	PARTIEL	TOTAL	PLEIN	PARTIEL
POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC		**486**	**1847**	**2333**	**31**	**119**
GASPÉSIE-BAS-SAINT-LAURENT	10	40	137	177	3	9
Miguasha	13		8	8		1*
La Neigette	22		30	30		2
Vallée de la Matapédia	49	4	23	27	0	1
Matane	52		35	35		2
Péninsule, de la	60	10	29	39	1	2
Rivière-du-Loup	155		12	12		1
Gaspésia	560	26		26	2	
SAGUENAY	20	31	82	113	2	5
Lac Saint-Jean	70	19	8	27	1	1
Lapointe	80	7	18	25	0	1
Chicoutimi	109	1	55	56	0	4
Chapais	779	4	1	5	0	0
QUÉBEC	30	134	430	564	9	28
Thetford Mines	112	21		21	1	
Chaudière	130		32	32		2
Chauveau	140		8	8		1
Charlesbourg	161	10	142	152	1	9
Louis-Fréchette	170	1	39	40	0	3
Beauport	181		7	7		0
Pascal-Taché	190		90	90		6
Tardivel	200		51	51		3
Chutes-de-la-Chaudière	211	21	23	44	1	1
Découvreurs	214	47	34	81	3	2
CEC de Québec	669	34	4	38	2	0
TROIS-RIVIÈRES	40	19	225	244	1	14
Victoriaville	221	2	99	101	0	6
Mauricie, de la	230		30	30		2
Provencher	240	17	33	50	1	2
Chênes, des	252		7	7		0
Des Vieilles Forges	260		56	56		4
ESTRIE	50	10	62	72	1	4
Sherbrooke, de	277	10	28	38	1	2
Eastern Townships	580		34	34		2

* sujet non retenu

tableau 24 suite

	N° RÉGION	PLEIN	PARTIEL	TOTAL	PLEIN	PARTIEL
LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRES	61	102	191	293	7	12
Blainville--						
Deux-Montagnes	300		41	41		3
Long Sault, du	318		34	34		2
Saint-Jérôme	319		1	1		0
Manoirs, des	329	5	48	53	0	3
Industrie, de l'	344	13		13	1	
Laurentides, des	359	56	4	60	4	0
Le Gardeur, de	369	13	35	48	1	2
Des Mille-Îles	409	13	1	14	1	0
Pierre-Neveu	462	2	20	22	0	1
Laurentian	619		7	7		0
MONTÉRÉGIE	62	56	122	178	4	8
Tracy	282	12		12	1	
Chambly, de	290					
Saint-Jean sur Richelieu	334					
Cantons, des	391					
Valleyfield, de	428					
Châteauguay, de	458	2				
		42				
MONTRÉAL	63	38	476	514	2	31
Jérôme-Le Royer	559	10	12	22	1	1
Lakeshore, de	659		63	63		4
Sault-Saint-Louis, du	709	1	80	81	0	5
Sainte-Croix	719	18	75	93	1	5
CEP de Montréal	739		1	1		0
CEC de Montréal	749	9	245	254	1	16
OUTAOUAIS	70	45	31	76	3	2
Haute Gatineau, de la	461	17		17	1	
Draveurs, des	472		11	11		1
Outaouais-Hull, de	474		6	6		0
Vallée-de-la-Lièvre	482	28	14	42	2	1
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	80		74	74		5
Rouyn-Noranda	498		21	21		1
Lac-Témiscamingue	499		13	13		1
Harricana	501		17	17		1
Abitibi	519		8	8		1
Val d'Or, de	522		15	15		1
CÔTE-NORD	90	11	17	28	1	1
Manicouagan, de	532	11	8	19	1	1
Sept-Îles, de	545		9	9		1*

* sujet non retenu